

Avignon, le 4 juin 2015

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs  
les principaux de collège  
s/c de Monsieur le directeur de l'EREA

s/c de Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale  
chargés de circonscription

**Pôle 1<sup>er</sup> degré -  
Moyens -  
Ressources Humaines  
(P1D)**

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

Sibylle BORREDA  
Chantal COURTIN

Téléphone  
04 90 27 76 22  
04 90 27 76 44  
Fax  
04 90 27 76 75  
Mél.  
ce.mouvement-84@  
ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

**Objet : Note de service complémentaire mouvement départemental 2015 des  
enseignants du premier degré - Phase d'ajustement -**

Dès parution, la présente note de service doit faire l'objet d'un affichage et d'une diffusion aussi large que possible aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré, y compris aux titulaires remplaçants et spécialisés rattachés administrativement à une école et aux enseignants momentanément absents (congé de maladie, maternité, stage...).

Ce document est consultable en ligne sur le site Internet de la DSDEN :  
<http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr> et au bulletin départemental.

**Sont concernés, tous les enseignants restés sans affectation à l'issue de la phase principale du mouvement.**

**I FORMULATION DES VŒUX**

La saisie des vœux s'effectue **du vendredi 26 juin - 12h au dimanche 28 juin 2015 - minuit**, via l'application SIAM.

à l'adresse Internet suivante :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/ServletIprof>

- compte utilisateur : 1<sup>ère</sup> lettre du prénom et toutes les lettres du nom (ex : pour Marie VAUCLUSE => "mvaocluse")  
- mot de passe : NUMEN en majuscules (ou le mot de passe modifié)

2/ accès à l'application "I-Prof "

3/ accès à SIAM - Système d'Aide et d'Information des Mutations - parmi "les services du menu I-prof ",

4/ accès aux modules : "phase mouvement intra-départemental", puis "consultation et saisie des vœux".

.../...

Afin d'optimiser les possibilités d'obtention d'un poste et de couvrir les besoins d'enseignement sur l'ensemble du territoire, les enseignants doivent obligatoirement formuler 30 vœux : **28 vœux précis puis 2 vœux géographiques** correspondant à 2 circonscriptions, toutes natures de poste confondues (adjoint maternelle, adjoint élémentaire, titulaire remplaçant, direction, poste spécialisé), selon la répartition suivante :

- Zone 1 : circonscription APT
- Zone 2 : circonscriptions AVIGNON
- Zone 3 : circonscription BOLLENE
- Zone 5 : circonscription CARPENTRAS
- Zone 6 : circonscription CAVAILLON
- Zone 7 : circonscription ISLE/SORGUE
- Zone 8 : circonscription ORANGE
- Zone 9 : circonscription PERTUIS
- Zone 10 : circonscription SORGUES.

Ceux qui ne formuleraient pas ces vœux géographiques s'exposent à être affectés sur les postes restant vacants, le premier vœu exprimé étant indicatif quant au secteur géographique souhaité.

Les enseignants exerçant leurs fonctions à temps partiel à 75% ne devront pas formuler de vœux sur des postes composés de 2 fractions à 50%. **Dans le cas contraire, le vœu sera supprimé.**

## II REGLES D'AFFECTATION

Lors de la phase d'ajustement, les enseignants sont nommés au barème, à titre provisoire, au regard des vœux exprimés de manière à ce qu'aucun poste ne reste vacant dans l'intérêt des personnels et des élèves et du bon fonctionnement des écoles.

## III COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats seront communiqués après réunion d'un groupe de travail **le vendredi 3 juillet 2015**, via un message I-Prof.

Je vous remercie vivement de l'attention que vous porterez à ces consignes.

*signé*

**Dominique BECK**